

DATE 2023	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
JUIN	20		
		<b>CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>	
		MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	311
		<b>RÉSOLUTIONS</b>	
	23-06-220	Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2023.	312
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023</b> : Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une résidence et d'une remise – 86, chemin du Rubis – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.	312
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023</b> : Demande de dérogation mineure – Permettre le lotissement d'un lot – 56, chemin Watson – Règlement de lotissement portant le numéro 437-99 – Règlement de contrôle intérimaire RCI-02 portant le numéro 899-22.	312
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023</b> : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une habitation de quatre logis – 1661, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.	313
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023</b> : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une habitation de quatre logis – 1681, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.	313
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 12 AU 19 JUIN 2023</b> : Projet de règlement (AM-113) – Seconde version – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » - Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.	313
	---	<b>NOTE 1</b> : Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit. La Municipalité de Val-des-Monts n'a reçu, dans le cadre des consultations écrites, aucun commentaire pour les assemblées publiques de consultation A.1 à A.4. Pour ce qui est de l'assemblée publique de consultation A.5, la Municipalité a reçu 4 commentaires.	313
	---	<b>NOTE 2</b> : Aucune question n'a été posée relativement aux assemblées publiques de consultation A.1 à A.4.	313
	---	<b>NOTE 3</b> : Monsieur le Maire Jules Dagenais déclare ses intérêts, à 19 h 07, conformément à l'article 4.1 j), définissant la notion d'intérêt personnel, du règlement portant le numéro 896-22 « Normes applicables aux membres du conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » et indique qu'il ne participera pas au débat de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement (AM-113).	313
	---	<b>NOTE 4</b> : Monsieur François Sylvestre, maire suppléant, répond aux questions posées relativement à l'assemblée publique de consultation A.5.	313
	---	<b>NOTE 5</b> : Monsieur le Maire Jules Dagenais reprend son siège à 19 h 35.	313
	23-06-221	Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2023.	313

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE 2023	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
JUIN	20	<b>CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE</b>	
		MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	314
		PÉRIODE DE QUESTIONS	
	---	NOTE 1 : À 20 h 10, monsieur Louis Ranger dépose un document concernant la sécurité routière sur le chemin Tenpenny.	314
	---	NOTE 2 : Monsieur le Maire Jules Dagenais procède à la lecture du rapport annuel 2022.	314
		PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS PAR MONSIEUR LE MAIRE JULES DAGENAIS.	314-322
		<b><u>ADMINISTRATION</u></b>	
	23-06-222	Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2023.	322
	23-06-223	Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.	322-323
		<b><u>GREFFE</u></b>	
	23-06-224	Pour nommer les signataires – Comptes de la Municipalité de Val-des-Monts – Effets bancaires et autres documents – Caisse populaire Desjardins de Gatineau.	323-324
	23-06-225	Pour appuyer la Municipalité de Chelsea dans ses démarches contre de la Commission de la capitale nationale (CCN) en matière de taxation.	324
		<b><u>FINANCES ET TAXATION</u></b>	
	23-06-226	Pour accepter le rapport comptable 23-005 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 683 256,41 \$ – Comptes payés au montant de 331 742,69 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 449 095,57 \$.	325
	23-06-227	Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 590 353,24 \$ – Engagements au montant de 3 232 865,47 \$ – Période se terminant le 31 mai 2023.	326
	23-06-228	Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 19-09-293 – Pour entériner l'utilisation de la carte de crédit Visa et autoriser l'utilisation par les détenteurs – Pour nommer messieurs Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, ainsi que Paul Rodrigue Fomi, directeur adjoint du service des Finances, à titre de gestionnaires du compte de carte de crédit Visa Desjardins.	326-328
	23-06-229	Pour retirer madame Patricia Fillet à titre d'administratrice principale et nommer monsieur Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à titre d'administrateur principal pour l'utilisation des services électroniques AccèsD Affaires de Desjardins.	328
		<b><u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u></b>	
	23-06-230	Pour décréter une dépense au montant de 4 000 \$ - Subvention – Évènement de la Fête du Canada – Association de la Foire de Poltimore – Année 2023.	329
		<b><u>ENVIRONNEMENT ET URBANISME</u></b>	
	23-06-231	Pour nommer madame Nicole McGill – Assignation du siège numéro 3 – Membre du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.	330
	23-06-232	Pour accepter une modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) – Hom Mini Chalets inc. – 154, chemin du Rubis.	331

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE 2023	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
JUIN	20		
	23-06-233	Pour transmettre une recommandation municipale auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec – Lots portant les numéros 6 027 570 et 6 027 571 au Cadastre du Québec – 61, chemin de Val-du-Lac – Kazar Plein Air inc.	332
		<b>GÉNÉRAL</b>	
	23-06-234	Pour accepter la levée de la séance.	333



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 20 juin 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

**ÉTAIENT aussi présents :** Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, monsieur le Conseiller Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

**ÉTAIENT également présents :** Messieurs Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Le 14 avril 2023

Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

### **Objet : Séances extraordinaire et ordinaire du 20 juin 2023**

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 20 juin 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

#### **I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **II. RÉSOLUTIONS**

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2023.

A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023 :** Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une résidence et d'une remise – 86, chemin du Rubis – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre le lotissement d'un lot – 56, chemin Watson – Règlement de lotissement portant le numéro 437-99 – Règlement de contrôle intérimaire RCI-02 portant le numéro 899-22.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- A.3 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023**: Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une habitation de quatre logis – 1661, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- A.4 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023**: Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une habitation de quatre logis – 1681, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- A.5 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 12 AU 19 JUIN 2023**: Projet de règlement (AM-113) – Seconde version – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » - Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2023.

L'Agent de développement, Greffier-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint,

Julien Croteau

23-06-220

### **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

- A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023**: Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une résidence et d'une remise – 86, chemin du Rubis – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

- A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023**: Demande de dérogation mineure – Permettre le lotissement d'un lot – 56, chemin Watson – Règlement de lotissement portant le numéro 437-99 – Règlement de contrôle intérimaire RCI-02 portant le numéro 899-22.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- A.3 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023** : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une habitation de quatre logis – 1661, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.
- A.4 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 12 JUIN 2023** : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une habitation de quatre logis – 1681, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.
- A.5 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 12 AU 19 JUIN 2023** : Projet de règlement (AM-113) – Seconde version – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » - Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.

### INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

**NOTE 1** : Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit. La Municipalité de Val-des-Monts n'a reçu, dans le cadre des consultations écrites, aucun commentaire pour les assemblées publiques de consultation A.1 à A.4. Pour ce qui est de l'assemblée publique de consultation A.5, la Municipalité a reçu 4 commentaires.

**NOTE 2** : Aucune question n'a été posée relativement aux assemblées publiques de consultation A.1 à A.4.

**NOTE 3** : Monsieur le Maire Jules Dagenais déclare ses intérêts, à 19 h 07, conformément à l'article 4.1 j), définissant la notion d'intérêt personnel, du règlement portant le numéro 896-22 « Normes applicables aux membres du conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » et indique qu'il ne participera pas au débat de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement (AM-113).

**NOTE 4** : Monsieur François Sylvestre, maire suppléant, répond aux questions posées relativement à l'assemblée publique de consultation A.5.

**NOTE 5** : Monsieur le Maire Jules Dagenais reprend son siège à 19 h 35.

23-06-221

### **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau  
Agent de développement, Greffier-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint

Jules Dagenais  
Maire



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 20 juin 2023, à 19 h 35 à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

**ÉTAIENT aussi présents :** Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, monsieur le Conseiller Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

**ÉTAIENT également présents :** Messieurs Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

#### INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

**NOTE 1 :** À 20 h 10, monsieur Louis Ranger dépose un document concernant la sécurité routière sur le chemin Tenpenny.

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

**NOTE 2 :** Monsieur le Maire Jules Dagenais procède à la lecture du rapport annuel 2022 :

Chères Montvalaises,  
Chers Montvalois,

Le 16 mai dernier, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, les états financiers de notre Municipalité ont été dûment présentés par l'auditeur indépendant, soit par madame Catherine Millette de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés (SENCRL). À mon tour, je vous présente avec enthousiasme les faits saillants de notre rapport financier ainsi que ceux du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, et ce, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Rappelons que le rapport de l'auditeur indépendant donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité. C'est donc une opinion qui est conforme, standard et qui ne comporte aucune réserve, et ainsi, basée sur les normes d'audit générales reconnues au Canada. À cet effet, l'auditeur indépendant mentionne que les états financiers de notre Municipalité sont conformes et standards. De plus, sachez que la présentation des rapports financiers est exigée par les normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Dans un premier temps, la Municipalité a terminé l'exercice 2022 avec un revenu de 30 595 000 \$, soit avec un excédent de 2 146 411,00 \$ qui s'explique principalement en raison du marché immobilier, à savoir par les droits de mutation. Également, nous avons prévu un budget de 27 500 000 \$, relativement aux dépenses réelles, et l'exercice fiscal démontre un excédent de 500 000,00 \$ à ce niveau. Cet excédent résulte principalement de la masse salariale en raison des postes vacants.

De plus, je traiterai également des faits saillants et réalisations de l'année 2022 des différents services municipaux ainsi que des principaux projets de l'année en cours.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Malgré un manque important d'effectifs dans tous nos services municipaux, et ce, à tous les niveaux, l'année 2022 s'est conclue de façon positive en ce qui a trait à la santé financière de notre Municipalité.

En complément, je tiens à souligner l'implication de mes collègues du conseil municipal au sein des divers comités permanents et ad hoc de la Municipalité en vue de tendre vers une facilitation de l'accès aux services municipaux à nos concitoyens et leur aménager un milieu de vie exceptionnel, le tout dans le respect de leur capacité à payer. Je profite également de l'occasion pour remercier la Direction générale, l'équipe des gestionnaires municipaux ainsi que tout le personnel de la Municipalité pour leur ouverture et leur dévouement dans le traitement des nombreux dossiers reliés à l'accomplissement de leurs mandats, lesquels se traduisent par de multiples réalisations et la mise en branle de plusieurs nouveaux projets afin de faire de Val-des-Monts un endroit où il fait bon de vivre.

Le Maire,

Jules Dagenais

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Au nom de la Direction générale de la Municipalité, je suis heureux de vous présenter les faits saillants des activités courantes des différents services municipaux ainsi que les réalisations qui ont été accomplies durant l'année 2022.

Les actions réalisées ainsi que celles planifiées pour l'année en cours soutiennent les orientations du plan stratégique 2019-2023 de la Municipalité, notamment en matière de mise en œuvre de plans de protection de l'environnement, de bonification et diversification des canaux de communication ainsi que de l'amélioration de notre service aux citoyens. À cet effet, nous avons à ce jour, 58 % des actions ciblées en cours de réalisation, seulement 7 % non entamées et 35 % qui ont été complétées, le tout sur un total de 63 actions.

Parmi les actions réalisées au cours de l'année 2022, je suis fier d'observer l'accomplissement de la réfection de plus de 2 kilomètres du sentier multifonctionnel au parc Nakkertok incluant le remplacement de ponts, passerelles et ponceaux ainsi que la réalisation de 48 rapports d'analyse de la qualité de l'eau des différents lacs et plans d'eau sur le territoire de la Municipalité.

En 2023, nous continuerons à mettre tous nos efforts dans plusieurs projets de grande envergure tels que le début de la numérisation des dossiers municipaux, la bonification des canaux de communication internes et externes ainsi que l'optimisation de la structure organisationnelle.

Finalement, je tiens à remercier les membres du conseil municipal, l'ensemble des gestionnaires ainsi que les employés de tous les services municipaux pour leur dévouement continue. La Municipalité n'aurait pas pu atteindre ces réalisations sans votre soutien et votre précieuse collaboration.

L'Agent de développement,  
Greffier-trésorier adjoint,  
Directeur général adjoint,

Julien Croteau



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Fonction	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux
Maire	100 861 \$	15 979 \$	26 669 \$
Conseillère 1	25 580 \$	8 795 \$	
Conseillère 2	24 946 \$	8 795 \$	
Conseiller 3	34 489 \$	8 795 \$	
Conseiller 4	26 549 \$	8 795 \$	
Conseillère 5	26 319 \$	8 795 \$	
Conseiller 6	29 807 \$	8 795 \$	

### DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICES ADMINISTRATIFS, SERVICE DU GREFFE ET SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction générale assure l'orientation administrative de tous les services de la Municipalité sous l'autorité du Conseil municipal. Elle oriente et coordonne l'ensemble des ressources humaines, professionnelles, financières et matérielles de Val-des-Monts, en conformité avec les différentes politiques et lois en vigueur.

### FAITS SAILLANTS

- 497 résolutions du Conseil municipal
- 19 règlements adoptés
- 243 demandes d'accès à l'information traitées
- 5 455 visiteurs reçus à l'hôtel de ville
- 72 469 appels téléphoniques entrants et sortants
- 5 950 abonnés à notre page Facebook
- 30 jours de fermeture des bureaux municipaux dû à la Covid-19 avec service en ligne et téléphonique

### PRINCIPALES RÉALISATIONS - 2022

1. Mise à jour de la Politique à l'égard du Comité Santé Sécurité au travail de Val-des-Monts
2. Mise à jour de la Politique générale en matière de santé et sécurité du travail
3. Mise en ligne du nouveau site Internet de la Municipalité
4. Optimisation de la structure organisationnelle
5. Adoption d'un plan triennal d'immobilisation 2023 - 2025
6. Mandat octroyé à une firme afin de procéder à un diagnostic organisationnel

### PRINCIPAUX PROJETS - 2023

1. Développement des canaux de communication citoyenne
2. Mise à jour de la Politique de communication
3. Poursuite de l'optimisation de la structure organisationnelle
4. Planification du processus de numérisation des dossiers
5. Élaboration de la planification stratégique 2024 - 2028
6. Élection partielle du 13 août 2023
7. Mise en application des recommandations du diagnostic organisationnel
8. Renouvellement de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN)
9. Renouvellement de la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### SERVICE DES FINANCES ET DE LA TAXATION

Le mandat du service des Finances est d'assurer la planification, la coordination et la vérification des activités financières de la Municipalité. Il veille à ce que les ressources financières soient gérées avec prudence, en respect des lois, normes et politiques en vigueur. Le Service est responsable de la préparation, du suivi et du contrôle budgétaire de la Municipalité ainsi que de la supervision de la taxation et de la perception, du traitement de la paie et de la comptabilité.

### FAITS SAILLANTS

11 123	comptes de taxes annuels
28 439	reçus d'encaissements
7 306	factures traitées
2 783	chèques émis

### RAPPORT FINANCIER 2022 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

La Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 2 146 411 \$ ainsi qu'un excédent accumulé totalisant 49 700 617 \$, qui est réparti comme suit :

Excédent de fonctionnement non affecté (ou libre)	3 856 178 \$
Excédent de fonctionnement affecté	5 980 252 \$
Fonds réservés (incluant le fonds de roulement)	456 842 \$
Financement des investissements en cours	(9 522 911) \$
Investissement net dans les éléments à long terme	48 930 256 \$
<b>Total de l'excédent accumulé</b>	<b>49 700 617 \$</b>

### PRINCIPALES RÉALISATION - 2022

Subventions reçues et confirmées :

Caserne – Service de Sécurité incendie	3 025 000 \$
Aide à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier	354 151 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	2 307 385 \$
Recyc-Québec – Compensation pour la collecte sélective	444 540 \$
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	45 232 \$
Autres subventions (ministères : Culture et Communications, Sécurité publique, Affaires municipales et Habitation, Agence 911, etc.)	510 338 \$
<b>Total</b>	<b>6 686 646 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire coordonne les interventions en loisirs sur le territoire montvalois. Il favorise l'établissement des conditions nécessaires à la prise en charge des activités culturelles et de loisir par les groupes de citoyens de tous âges, soutient les organismes dans la mise en place de leurs activités et assure l'organisation de certaines activités, de fêtes et d'événements spéciaux.

### FAITS SAILLANTS

- 27 117 prêts de livres
- 1 609 abonnés aux bibliothèques municipales
- 1 126 utilisations de la rampe de mise à l'eau du lac Saint-Pierre
- 2 639 utilisations de la rampe de mise à l'eau du lac McGregor
- 879 locations de canots, kayaks et planches à pagaie
- 2 025 inscriptions aux activités des loisirs, incluant les activités en bibliothèques
- 1 520 réservations des locaux par les particuliers et les organismes

### PRINCIPALES RÉALISATIONS - 2022

1. Acquisition de 9 planches à pagaie pour en faire la location – Subvention de 10 000 \$ de Loisir Sport Outaouais
2. Réfection de plus de 2 kilomètres du sentier multifonctionnel au parc Nakkertok incluant le remplacement de ponts, passerelles et ponceaux
3. Parc Nakkertok : création d'un vidéo promotionnel et Activité Marguerite – Parcours culturel
4. Retour d'événements et d'activités : Nettoyons Val-des-Monts, le Festival Country, le Brunch du Maire et la Journée familiale avec festivités
5. Instauration du mode de paiement par carte dans les débarcadères
6. Création du Comité des parcs et espaces verts avec les citoyens
7. Inauguration de l'œuvre d'art de l'hôtel de ville
8. Bibliothèques : programme Glissades d'été et ajout au programme Biblio-jeux pour les 6 à 12 ans

### PRINCIPAUX PROJETS - 2023

1. Retour d'événements et d'activités : Ciné plein-air, Tournoi de Golf, Prix distinction, Fleurissons Val-des-Monts
2. Activité Vente de garage communautaire pour le Jour de la Terre.
3. Présentation de l'ouvrage Gaïa
4. Nuit de la lecture (en bibliothèque)
5. Soirée Popcorn (en bibliothèque)
6. Frénésie estivale – Journée dédiée aux Ados
7. Projet pilote – Marché public – Secteur Perkins
8. Aménagement de deux terrains de Pickleball
9. Instauration du compost dans les écoles



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a pour mission d'assurer un développement harmonieux dans une perspective de développement durable. Il veille au bien-être de la communauté et au respect de la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement, informe et accompagne les citoyens dans leurs divers projets, tels que construction et rénovations. Il voit à la prévention, la protection, la conservation, la renaturalisation et la valorisation de l'environnement afin d'assurer sa conservation et sa pérennité.

### FAITS SAILLANTS

- 1 443 permis et certificats émis, toutes catégories confondues
- 138 permis émis pour de nouvelles constructions d'habitation
- 135 permis émis pour des agrandissements et des rénovations
- 218 permis émis pour des installations septiques
- 103 permis de lotissement
- 294 permis d'affaires
- 1 506 plaintes et requêtes reçues en ligne
- 32 demandes de dérogations mineures
- 3 112 visites effectuées – mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues des installations septiques et surveillance des activités de compostage.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS - 2022

1. Projet pilote – Station de nettoyage des embarcations et équipements nautiques
2. Distribution d'arbres gratuitement aux citoyens dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
3. Intégration du mouvement Mai sans tondeuse, surnommé aussi « Défi pissenlits », ayant pour but de protéger et venir en aide aux insectes pollinisateurs et encourager la biodiversité
4. Réalisation de diverses actions liées au Plan directeur de l'eau (programme de suivi de la qualité de l'eau des lacs du territoire)
5. Intégration des biodigesteurs comme deuxième option de compostage

### PRINCIPAUX PROJETS - 2023

1. Construction et inauguration de l'éco-parc des Pins
2. Amorce de la revitalisation des noyaux villageois en débutant par Poltimore
3. Poursuite de la mise en place des recommandations du Plan sur la navigation et du Plan directeur de l'eau
4. Poursuite de nos efforts dans la conversion de notre parc automobile vers l'électrification
5. Mise en place d'un programme de visite à domicile dans certains secteurs pour favoriser de saines pratiques sur les rives
6. Poursuite du programme de distribution d'arbres gratuitement aux citoyens
7. Offre d'achat de biodigesteurs et de barils récupérateur d'eau de pluie

### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La mission du service de Sécurité incendie est d'assurer la sécurité des citoyens, de limiter et de prévenir les situations d'urgences. Il tient des activités éducatives et de sensibilisation en matière de prévention des incendies auprès des citoyens. Il intervient dans diverses situations d'urgence, telles que des appels logés au 911, des accidents de la route, des inondations, des glissements de terrain ainsi que des feux. Les premiers répondants ont la formation et l'équipement requis afin de porter assistance à la personne en détresse en attendant l'arrivée du véhicule d'urgence. Il veille à la conformité et à la sécurité des installations de brûlage et effectue des visites de prévention.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### FAITS SAILLANTS

- 1 038** appels d'urgence parmi lesquels :
  - 21** incendies de bâtiments
  - 9** incendies de véhicules
  - 9** feux de forêt ou feux de broussailles
  - 32** feux à ciel ouvert
  - 69** alarmes incendie
  - 10** alarmes de monoxyde de carbone
  - 21** accidents avec décarcération
  - 75** accidents sans décarcération
  - 534** appels médicaux
- 1 053** visites en lien avec le programme de prévention

### PRINCIPALES RÉALISATIONS - 2022

1. Programme d'achat d'habits de combat et d'acquisition de tablettes tactiles pour les véhicules
2. Poursuite de la construction de la Caserne no 1, dans l'arrondissement Sud
3. Achat de 2 pompes pour feux de forêt
4. Implantation de SYM-PR (logiciel premier répondant)
5. Tenue de 2 événements de collecte de sang
6. Poursuite du programme de prévention du service de Sécurité incendie en effectuant des visites résidentielles
7. Tenue de diverses activités de sensibilisation et de prévention – Exercices d'évacuation dans les écoles, visites des CPE et des garderies en milieu familial

### PRINCIPAUX PROJETS - 2023

1. Poursuite du programme d'achat d'habits de combat et d'acquisition de tablettes tactiles pour les véhicules
2. Déménagement et acquisition de mobilier pour la Caserne no 1, dans l'arrondissement Sud, incluant des équipements pour le gym
3. Dotation de personnel afin d'être prêt à répondre en tout temps
4. Négociation de la convention collective
5. Acquisition de 3 camionnettes et d'un ensemble de pinces de désincarcération
6. Rencontre de divers comités : uniformes, embauche et intégration, casernes, formations, équipements et véhicules
7. Préparation d'un devis pour aller en appel d'offres pour une citerne, en 2024
8. Tenue de 2 événements de collecte de sang

### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La mission du service des Travaux publics est d'assurer le maintien ainsi que la pérennité des infrastructures de la Municipalité. Il veille à l'entretien de plus de 280 km de chemins municipaux, à ce que les rues soient bien entretenues, les chemins nivelés, le balai mécanique passé dans les rues, l'abat-poussière étendu, les lampadaires allumés, les poubelles publiques vidées, le gazon coupé, les fossés nettoyés, l'entretien et la réparation de tous les bâtiments municipaux, la neige enlevée ainsi que l'entretien de la flotte d'environ 40 véhicules.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### FAITS SAILLANTS

541	plaintes et requêtes reçues
16,4	kilomètres de fossés nettoyés
13,45	kilomètres de rechargement granulaire
273	kilomètres de chemins déneigés
210	numéros civiques installés
256	ensembles de compostage livrés
20	biodigesteurs livrés
188	bacs de recyclage livrés
200	bacs à ordures livrés

### PROJETS RÉALISÉS EN RÉGIE - 2022

1. Rapport sur les kilomètres de fossés nettoyés :  
Total – Arrondissement Nord : 7 km  
Total – Arrondissement Sud : 9,4 km
2. Rapport sur le rechargement granulaire :  
Total – Arrondissement Nord : 7,2 km (10 080 T)  
Total – Arrondissement Sud : 6,25 km (10 000 T)
3. Création, dynamitage et reprofilage de fossé sur divers chemins
4. Remplacement de ponceau sur divers chemins
5. Aménagement d'un cul-de-sac en T au bout du chemin Frontière
6. Pavage de l'entrée du garage Déziel
7. Travaux d'amélioration – Subvention PPA-CE 43 000 \$ :  
a) Pavage intersection chemin Crépuscule  
b) Pavage des deux intersections du chemin Tessier
8. Démantèlement du barrage à castor au Parc Pélissier
9. Contribution au montage de plus de 14 activités en collaboration avec l'équipe des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
10. Construction d'une nouvelle patinoire à J.-A. Perkins
11. Construction de 3 nouveaux bureaux à l'Hôtel de ville
12. Construction de plusieurs espaces de rangement et d'un bureau à l'édifice Thibault

### CONTRIBUTION AUX ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS - 2022

1. Tempête du 17 mai 2022
2. Tempête du 23 décembre 2022
3. Récupération d'un quai à la dérive en période hivernale

### PRINCIPALES RÉALISATIONS - 2022

1. Réfection du chemin Sauvé et de la route 366 à l'adresse civique numéro 264 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
2. Réfection du chemin Buckingham au complet – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
3. Réfection du chemin Fogarty et du chemin Simard au chemin Saint-Charles – Programme TECQ 2019-2023
4. Acquisition et installation de 14 radars pédagogiques

### INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES - 2022

1. Construction de la Caserne no 1 – Arrondissement Sud. Achèvement prévu pour mars 2023
2. Réfection de l'édifice Déziel (garage infrastructures) – 93, route du Carrefour
3. Réaménagement du rez-de-chaussée de l'édifice Curé Amédée Allard



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PROJETS EN RÉGIE EN 2023 - VOIRIE

1. Programme TECQ 2019-2023 :
  - a. Réfection du chemin Saint-Pierre Est et de la route du Carrefour au chemin Rainville
  - b. Réfection du chemin du Parc sur une longueur de 600 mètres
2. Réfection du chemin Létourneau ainsi qu'une section de la montée Paiement (route du Carrefour jusqu'au chemin des Méandres – Environ 1,8 km)
3. Remplacement de ponceaux – Chemin des Trois-Lacs, chemin du Chêne-Rouge et chemin Townline (au niveau du chemin du Ruisselet)
4. Stabilisation de talus et pavage – Chemin Champagne et chemin des Rapides (2 sites)

### PROJETS EN RÉGIE EN 2023 - INFRASTRUCTURES

1. Conception de plans, achat et installation de génératrices pour les édifices municipaux (Hôtel de ville, édifice J.-A. Perkins, le Sportium, édifice Thibault, édifice Saint-Germain, garage Oakley-Carey, garage Déziel et infrastructures, Villa St-Louis de France) – PTI
2. Acquisition de puces et installation de lecteurs de puces aux centres communautaires J.-A. Perkins, Thibault et Saint-Germain – PTI
3. Aménagement de la patinoire du parc Thibault (dont deux terrains de Pickleball extérieurs et espace multi-usages – PTI
4. Remplacement de 3 unités de ventilation à l'édifice Thibault – PTI
5. Réaménagement du stationnement du parc J.-A. Perkins afin de sécuriser celui-ci selon les recommandations obtenues dans une étude qui sera réalisée en 2023 – PTI
6. Remplacement du système d'éclairage pour les plateaux sportifs des parcs J.-A. Perkins et Thibault – PTI
7. Remplacement de la rampe d'accès en béton à l'édifice Thibault – PTI
8. Conception et construction d'un stationnement incitatif et d'un parc au 21, rue des Pins – PTI
9. Réfection du garage Oakley-Carey – PTI

23-06-222

### **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-06-223

### **POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER



No de résolution  
ou annotation

23-06-223

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023, tenue à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

23-06-224

\* Abroge et  
remplace la  
résolution  
23-06-205

**POUR NOMMER LES SIGNATAIRES - COMPTES DE  
LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - EFFETS  
BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS - CAISSE  
POPULAIRE DES JARDINS DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 juin 2023, la résolution portant le numéro 23-06-205, aux fins de nommer et autoriser monsieur le Maire Jules Dagenais, ou monsieur le Maire suppléant François Sylvestre, et l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou la Directrice du service des Ressources humaines et Greffière-trésorière adjointe, madame Myrian Nadon, pour la signature de tous les effets bancaires et autres documents auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Nomme monsieur le Maire Jules Dagenais, ou monsieur le Maire suppléant François Sylvestre, et l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou la Directrice du service des Ressources humaines et Greffière-trésorière adjointe, madame Myrian Nadon ou le Directeur adjoint du service des Finances, monsieur Paul Rodrigue Fomi, pour la signature de tous les effets bancaires et autres documents auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau.
3. Autorise, pour et de la part de la Municipalité de Val-des-Monts, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Gatineau à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par une estampille. Que tous les chèques et ordres de paiements de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés de sa part par monsieur le Maire Jules Dagenais et par l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou par la Directrice du service des Ressources humaines et Greffière-trésorière adjointe, madame Myrian Nadon ou par le Directeur adjoint du service des Finances, monsieur Paul Rodrigue Fomi et dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de monsieur le Maire Jules Dagenais ou d'une vacance dans la charge du Maire, par monsieur le Maire suppléant François Sylvestre, membre du conseil municipal, et par l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou par la Directrice du service des Ressources humaines et Greffière-trésorière adjointe, madame Myrian Nadon, ou par le Directeur adjoint du service des Finances, monsieur Paul Rodrigue Fomi, soient par les présentes autorisés pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse populaire Desjardins de Gatineau un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et de tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité, et à signer et délivrer la formule de vérification, règlement de solde et quittance auprès et en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau.



No de résolution  
ou annotation

23-06-224

4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 23-06-205.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-06-225

### **POUR APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE CHelsea DANS SES DÉMARCHES CONTRE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN) EN MATIÈRE DE TAXATION**

CONSIDÉRANT QU'un litige oppose, depuis 2018, la Municipalité de Chelsea et la Commission de la capitale nationale (CCN) au sujet du non-paiement d'environ 1,4 millions de dollars en remplacement d'impôts, pour des terrains appartenant à la CCN, situés dans le parc de la Gatineau à Chelsea;

CONSIDÉRANT QU'après consultation du Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts, qui avait donné raison à la Municipalité de Chelsea, quant à la valeur des terrains en litige, la CCN a transmis une proposition, en 2021, qui ne respectait ni les conclusions ni les principes énoncés par le comité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chelsea s'est adressée en décembre 2021, à la Cour fédérale pour faire respecter ses droits;

CONSIDÉRANT QUE la Cour fédérale, dans son jugement de janvier 2023, a donné raison à la CCN et que la Municipalité de Chelsea a déposé un appel à la Cour d'appel fédérale en date du 21 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce litige remet en question la Loi sur la fiscalité municipale en créant un précédent qui met à risque toutes les municipalités québécoises qui ont des terrains fédéraux sur leur territoire et qui pourraient être privées de revenus fonciers essentiels pour assurer les services à leurs citoyens.

### **IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Appuie les démarches de la Municipalité de Chelsea contre la Commission de la capitale nationale (CCN) concernant le paiement des revenus fonciers pour des terrains appartenant au gouvernement fédéral.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-226

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE  
23-005 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER -  
AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -  
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE  
683 256,41\$ - COMPTES PAYÉS AU MONTANT  
DE 331 742,69 \$ - SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS AU  
MONTANT DE 449 095,57 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 octobre 2021, la résolution portant le numéro 21-10-313, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 892-21, pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 852-19 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2 du règlement portant le numéro 892-21 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.7 du règlement portant le numéro 892-21 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de mai 2023, portant le numéro 23-005, totalisant une somme de 1 464 094,67 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité ainsi que les salaires, à savoir :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie du 4 mai 2023	90 209,18 \$
Paie du 11 mai 2023	122 732,32 \$
Paie du 18 mai 2023	111 410,98 \$
Paie du 25 mai 2023	124 743,09 \$
Total	449 095,57 \$

3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 1 014 999,10 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de mai 2023, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 014 999,10 \$.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-227

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION AU MONTANT DE 590 353,24 \$ - ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 3 232 865,47 \$ - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MAI 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 octobre 2021, la résolution portant le numéro 21-10-313, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 892-21, pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 852-19 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.7 du règlement portant le numéro 892-21 stipule qu'un rapport mensuel des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Finances, nous présente, dans un rapport, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 590 353,24 \$ et des engagements au montant de 3 232 865,47 \$, et ce, pour la période se terminant le 31 mai 2023.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 590 353,24 \$ et des engagements totalisant 3 232 865,47 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2023, le tout, préparé par la Technicienne aux Finances – Comptes payables et activités d'investissement.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-06-228

\* Abroge et  
remplace la  
résolution  
19-09-293

### **POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 19-09-293 - POUR ENTÉRINER L'UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA ET AUTORISER L'UTILISATION PAR LES DÉTENTEURS - POUR NOMMER MESSIEURS JULIEN CROTEAU, AGENT DE DÉVELOPPEMENT, GREFFIER-TRESORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AINSI QUE PAUL RODRIGUE FOMI, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES FINANCES, À TITRE DE GESTIONNAIRES DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DES JARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 septembre 2019, la résolution portant le numéro 19-09-293, aux fins d'abroger et remplacer la résolution portant le numéro 18-05-206, aux fins d'entériner l'utilisation de la carte de crédit Visa et autoriser l'utilisation par les détenteurs;



No de résolution  
ou annotation

23-06-228

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'abroger et de remplacer la liste des détenteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer messieurs Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint ainsi que Paul Rodrigue Fomi, directeur adjoint du service des Finances, à titre de gestionnaires du compte de carte de crédit Visa Desjardins.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, les détenteurs suivants à utiliser une carte de crédit Visa au nom de la Municipalité de Val-des-Monts selon les directives et procédures en vigueur, à savoir :
  - a) Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint – Limite de crédit de 10 000 \$
  - b) Directrice du service des Ressources humaines et Greffière-trésorière adjointe – Limite de crédit de 5 000 \$
  - c) Directrice adjointe du service des Ressources humaines et Cadre-conseil en santé et sécurité au travail – Limite de crédit de 5 000 \$
  - d) Directrice des services administratifs – Limite de crédit de 5 000 \$
  - e) Responsable des communications – Limite de crédit de 5 000 \$
  - f) Directeur du service des Travaux publics – Limite de crédit de 5 000 \$
  - g) Directeur adjoint du service des Travaux publics – Limite de crédit de 5 000 \$
  - h) Contremaîtres des arrondissements Sud et Nord – Limite de crédit de 1 000 \$ chacun
  - i) Contremaître responsable de l'équipe des infrastructures – Limite de crédit de 1 000 \$
  - j) Directrice du service des Finances – Limite de 5 000 \$
  - k) Directeur adjoint du service des Finances – Limite de 5 000 \$
  - l) Directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire – Limite de crédit de 5 000 \$
  - m) Directeur adjoint du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire – Limite de crédit de 5 000 \$
  - n) Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Limite de crédit de 5 000 \$
  - o) Directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Limite de crédit de 5 000 \$
  - p) Directeur du service de Sécurité incendie – Limite de crédit de 5 000 \$
  - q) Directeur adjoint du service de Sécurité incendie – Limite de crédit de 5 000 \$
3. Abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 19-09-293.
4. Nomme messieurs Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint ainsi que Paul Rodrigue Fomi, directeur adjoint du service des Finances, à titre de personnes responsables pour assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité de Val-des-Monts autorisés à obtenir une carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant et leur délègue le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (Visa), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec en n'excédent pas les limites acceptées par détenteur par la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

23-06-228

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

5. Accepte que la Municipalité de Val-des-Monts soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.
6. S'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.
7. Autorise messieurs Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, ainsi que Paul Rodrigue Fomi, directeur adjoint du service des Finances à demander toute modification à l'égard des cartes émises, et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes.
8. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-06-229

**POUR RETIRER MADAME PATRICIA FILLET À TITRE  
D'ADMINISTRATRICE PRINCIPALE ET NOMMER  
MONSIEUR JULIEN CROTEAU, AGENT DE  
DÉVELOPPEMENT, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT  
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À TITRE  
D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR  
L'UTILISATION DES SERVICES ÉLECTRONIQUES  
ACCÈS D'AFFAIRES DE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de retirer madame Patricia Fillet à titre d'administratrice principale pour l'utilisation des services électroniques AccèsD Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer monsieur Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à titre d'administrateur principal pour l'utilisation des services électroniques AccèsD Affaires de Desjardins.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retire madame Patricia Fillet à titre d'administratrice principale pour l'utilisation des services AccèsD Affaires de Desjardins.
3. Nommer monsieur Julien Croteau, agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à titre d'administrateur principal pour l'utilisation des services électroniques AccèsD Affaires de Desjardins.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-230

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 4 000 \$ - SUBVENTION - ÉVÉNEMENT DE LA FÊTE DE CANADA - ASSOCIATION DE LA FOIRE DE POLTIMORE - ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 19 septembre 2017, la résolution portant le numéro 17-09-336, aux fins d'autoriser le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et intervenants portant le numéro FIN-17-09-402;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son Conseil municipal, tenue le 13 décembre 2022, la résolution portant le numéro 22-12-496, aux fins d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 et que certaines sommes ont été prévues pour venir en aide aux citoyens de Val-des-Monts dans le cadre de projets spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Donovan a fait parvenir un courriel, daté du 12 mai 2023, afin de demander une aide financière à la Municipalité de Val-des-Monts pour permettre à l'Association de la Foire Poltimore de réaliser un événement familial pour souligner la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 9.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et intervenants, ladite demande d'aide financière a été analysée, le 25 mai 2023, et que des recommandations ont été transmises au Conseil municipal, et ce, lors du Comité général, tenu le 13 juin 2023.

### **IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Décrète, sur la recommandation du groupe de travail Loisirs, Sports et Services communautaires et sur l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 4 000 \$, aux fins d'octroyer une subvention dans le but de soutenir l'Association de la Foire de Poltimore pour la réalisation de l'événement de la Fête du Canada.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la subvention octroyée par chèque, bon de commande ou autres, le tout conditionnellement à la réception des documents exigés en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et intervenants et à ce que les mesures gouvernementales permettent la tenue l'événement.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale pourra requérir de l'organisme subventionné un rapport financier pour le montant de la subvention ainsi que les pièces justificatives, si nécessaire.
5. Autorise, par la présente, Monsieur le Maire Jules Dagenais, et/ou l'Agent de développement, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT	DESCRIPTION
02-701-20-970	4 000 \$	Contributions – Autres organismes

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-231

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR NOMMER MADAME NICOLE MCGILL - ASSIGNATION DU SIÈGE NUMÉRO 3 - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 avril 2023, la résolution portant le numéro 23-04-131, afin d'adopter le règlement portant le numéro 921-23 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 819-19 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1 du règlement portant le numéro 921-23 indique que le Comité est formé de huit (8) membres nommés par résolution du Conseil municipal, laquelle doit indiquer la date d'échéance du terme occupé par chaque membre ainsi que le numéro du siège assigné à chaque membre;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution des sièges portant les numéros 1 à 6 est assignée aux membres suivants :

Numéros des sièges	Membre	Échéance
1	Monsieur Marc Larocque	Mars 2024
2	Monsieur Christian Pilon	Mars 2024
3	Vacant	
4	Monsieur Benoît Carrière	Mars 2025
5	Madame Guylaine Charron	Mars 2025
6	Madame Dominique Laflamme	Mars 2025

CONSIDÉRANT Qu'un appel de candidatures a eu lieu afin de combler le poste devenu vacant, par communiqués, soit le 20 décembre 2022, le 1<sup>er</sup> février 2023 ainsi que le 15 mars 2023, et que le Conseil municipal entend assigner le siège portant le numéro 3 à madame Nicole McGill.

### **PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Nomme madame Nicole McGill à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts et lui attribue le siège numéro 3, et ce, jusqu'au mois de mars 2024.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Monsieur le Maire, monsieur Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-232

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR ACCEPTER UNE MODIFICATION AU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) - HOM MINI CHALETS INC. - 154. CHEMIN DU RUBIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 avril 1999, la résolution portant le numéro 99-04-123, aux fins d'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 août 2002, la résolution portant le numéro 02-08-252, aux fins d'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 503-02 « Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 août 2020, la résolution portant le numéro 20-08-247, aux fins de permettre le plan d'aménagement d'ensemble de Hom Mini Chalets inc., et ce, pour les phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent aller de l'avant avec les phases 3 et 4 du projet qui comprend l'ajout de 4 mini chalets par phase et qu'à cette fin, le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) doit être modifié;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 26 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts a fait connaître ses recommandations, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mai 2023, par sa résolution portant le numéro CCU-23-05-031.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, de modifier le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) présenté par Hom Mini Chalet inc., aux fins de permettre dans les phases 3 et 4 du projet, l'ajout de 4 mini chalets par phase, et ce, pour sa propriété sise au 154, chemin du Rubis.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais, et/ou l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-233

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR TRANSMETTRE UNE RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS DU QUÉBEC - LOTS PORTANT LES NUMÉROS 6 027 570 ET 6 027 571 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 61, CHEMIN DE VAL-DU-LAC - KAZAR PLEIN AIR INC.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aux fins de permettre, à l'entreprise Kazar Plein Air inc., l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots portant les numéros 6 027 570 et 6 027 571 au Cadastre du Québec, connue comme étant le 61, chemin de Val-du-Lac, le tout afin de pouvoir aménager des sentiers pédestres sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, la Municipalité de Val-des-Monts doit émettre une recommandation motivée en fonction des critères de décision prévus aux articles 58.2 et 62 de ladite Loi dont la Municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, de la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire et que si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la Municipalité et hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse du service de l'Environnement et de l'Urbanisme relatif à cette demande, lequel est daté du 26 avril 2023, et que celui-ci constitue la position de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts a émis une recommandation au Conseil municipal portant le numéro CCU-23-05-030, lors de sa séance ordinaire, tenue le 8 mai 2023, concernant cette demande auprès de la CPTAQ.

#### **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Transmet, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une recommandation favorable relativement à la demande effectuée par le ministère des Ressources naturelles et des forêts du Québec aux fins de permettre, à l'entreprise Kazar Plein Air inc., l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour une partie des lots portant les numéros 6 027 570 et 6 027 571 au Cadastre du Québec, connu comme étant le 61, chemin de Val-du-Lac, le tout afin de pouvoir aménager des sentiers pédestres sur les terres du domaine de l'État.
3. Justifie sa position par les motifs invoqués dans le rapport, daté du 26 avril 2023, du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, lequel fait partie intégrante des présentes.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

23-06-234

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julien Croteau  
Agent de développement, Greffier-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint

\_\_\_\_\_  
Jules Dagenais  
Maire

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**



No de résolution  
ou annotation

